

Le cyclisme handisport

Plus qu'un sport, une vie...

Annexe







Photo : Jean-Baptiste Bénévent

Annexe 1

Classification des athlètes en cyclisme handisport (2002)




Le cyclisme handisport se divise en 4 grandes catégories ensuite séparé en sous-catégorie selon l'habileté fonctionnelle du cycliste :

-  Cycliste à main (HC)
-  Déficiant visuels et malvoyants (B & VI)
-  Handicap locomoteur (LC)
-  Paralysie cérébrale (CP)

Cycliste à main (HC)

Le vélo à main est conçu pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant et pour les coureurs qui ne peuvent pas utiliser une bicyclette ou un tricycle en raison d'une grave déficience des membres inférieurs.

Le cyclisme handisport est séparé en 3 divisions et 8 classes réparties comme suit :

-  HC division A : Classe HC 1 & 2
-  HC division B : Classe HC 3; 4 & 5
-  HC division C : Classe HC 6; 7 & 8

Description :

HC division A : conçue pour les coureurs présentant une déficience grave, avec la perte totale des fonctions du tronc et des membres inférieurs, ainsi que d'autres déficiences graves et complexes.

Classe HC 1 :

- a) Personne présentant une tétraplégie associée aux limitations correspondant à une lésion cervicale complète au niveau des vertèbres C7/C8 ou au-dessus ;
- b) Prise de main limitée ;
- c) Limitation du système thermorégulateur ;
- d) Altération des nerfs du système sympathique.

Classe HC 2 :

- a) Aucune blessure à la moelle épinière, mais présentant un profil d'habileté fonctionnelle équivalent à la classe HC 1.

HC division B : conçue pour les coureurs présentant une perte totale des fonctions des membres inférieurs et une stabilité limitée du tronc.

Classe HC 3 :

- a) Personne présentant une paraplégie associée aux limitations correspondant à une lésion entre les vertèbres thoraciques Th1 à Th3 ;
- b) Stabilité du tronc très limitée ;
- c) Altération des nerfs du système sympathique.

Classe HC 4 :

- a) Personne présentant une paraplégie associée aux limitations correspondant à une lésion des vertèbres thoraciques entre la Th 4 à Th9/Th10 ;
- b) Stabilité du tronc limitée.

Classe HC 5 :

- a) Aucune blessure à la moelle épinière, mais présentant un profil d'habileté fonctionnelle équivalent à la classe HC 3/4.

HC division C : conçue pour les coureurs présentant une perte totale des fonctions des membres inférieurs mais pas d'autres déficiences fonctionnelles graves, ou une perte partielle des fonctions des membres inférieurs qui, combinée à d'autres déficiences fonctionnelles, empêchent le coureur de s'adonner au cyclisme classique.

Classe HC 6 :

- a) Personne présentant une paraplégie associée aux limitations correspondant à une lésion entre la vertèbre thoracique Th11 et la vertèbre lombaire L4 ;
- b) Présente une limitation partielle ou totale des membres inférieurs ;
- c) Présente une stabilité normale ou presque normale du tronc.

Classe HC 7 :

- a) Aucune blessure à la moelle épinière, mais présentant un profil d'habileté fonctionnelle équivalent à la classe HC 6.

Classe HC 8 :

- a) Double amputation des membres inférieurs ;
- b) Simple amputation d'une jambe associée à d'autres limitations fonctionnelles et qui ne peut piloter une bicyclette ou un tricycle conventionnel ;
- c) Perte totale des fonctions des membres inférieurs associée à d'autres limitations fonctionnelles et qui ne peut piloter une bicyclette ou un tricycle conventionnel.

Déficients visuels et malvoyants (B & VI)

Les cyclistes aveugles et malvoyants courent dans l'une des catégories suivantes sur l'arrière d'un tandem conduit par un pilote :

Catégorie :

-  Hommes ;
-  Femmes ;
-  Mixte (mixte = homme et femme, l'un ou l'autre ayant une déficience visuelle).

Le pilote :

-  Il ne doit pas être inscrit dans un groupe sportif enregistré par l'UCI depuis au moins 3 ans ;
-  Il ne doit pas avoir été sélectionné par sa fédération nationale pour une épreuve du calendrier UCI lors des 3 dernières années civiles ;

Les classes :

Bien qu'ils courent dans trois catégories décrites ci-haut, les cyclistes ayant une déficience visuelle sont classés selon 3 classes, mais courent ensemble peu importe sa classe :

- B1** : Le cycliste n'a aucune perception de la lumière et ne peut reconnaître la forme d'une main, à n'importe quelle distance, ou dans n'importe quelle direction.
- B2** : Le cycliste peut reconnaître la forme d'une main et il possède une acuité visuelle de 2/60 et/ou un champ de vision de moins de 5 degrés.
- B3** : Le cycliste a une acuité visuelle située entre 2/60 et 6/60 et/ou un champ de vision de plus de 5 degrés, sans toutefois dépasser 20 degrés.

Handicaps locomoteurs (LC)

Les cyclistes présentant des handicaps locomoteurs courent sur des cyclolettes dans quatre catégories fonctionnelles :



LC 1 : Cette catégorie désigne les coureurs n'ayant pas de déficiences des membres inférieurs ou seulement des déficiences légères.

- Amputé de plus que la moitié du pied (= pied antérieur) ;
- Présente une perte de la force des muscles ou une ankylose (arthrose) dans un des membres inférieurs entre les points 10 et 14, ou présente une paralysie isolée dans le muscle quadriceps fémoral ou le triceps crural ;
- Différence de la longueur des jambes de 7 à 12 cm ;
- Amputation ou paralysie d'un membre supérieur avec ou sans prothèse artificielle, ou une diminution de la force musculaire d'un des membres supérieur de plus de 20 points :
Note : En cas d'amputation ou de Dismelia, le critère minimum sera rencontré si :
 - Tous les doigts et le pouce d'une main sont absents ;
 - Le cycliste n'a pas de prise fonctionnelle.
- Déformation de l'épine dorsale empêchant le cycliste de prendre une position aérodynamique normale.

LC 2 : Cette catégorie désigne les coureurs présentant une déficiences dans une jambe mais qui peuvent pédaler normalement à l'aide des 2 jambes, avec ou sans prothèse.

- Amputation au-dessus ou en dessous du genou avec une prothèse ;
- Perte de la force musculaire dans un membre inférieur de 15 à 24 points ;
- Différence de la longueur des jambes de plus de 12 cm ;
- Flexion restreinte du genou allant de 51 degrés jusqu'à 80 degrés ;
Note : Une flexion de plus de 80 degrés ne répond pas à l'exigence minimal du handicap.
- Amputation ou paralysie des deux membres supérieurs avec une prise artificiel d'un ou des deux côtés (Ex. : Prothèse, orthèse, Krukenberg, etc.) ;
- Présentant l'handicap décrit en a) et en d), avec ou sans handicap d'un ou des membres supérieurs.

LC 3 : Cette catégorie désigne les coureurs présentant des déficiences dans un membre inférieur mais pas dans les membres supérieurs. La plupart pédalent avec une seule jambe.

- Amputation au-dessus ou en dessous du genou sans prothèse (ou avec prothèse tels que le rayon de rotation de la pédale du côté amputé est de 0 ou pas plus de 6 cm) ;
- Un des membres inférieurs ne permet pas de pédaler normalement :
 - Flexion du genou de moins de 50 degrés ;
 - Le rayon de rotation de la pédale n'est pas plus de 6 cm ;
- Diminution de la force dans les deux membres inférieurs d'un total de 25-39 points ;
- Double amputation en dessous du genou avec des prothèses ;





- e) Présentant l'handicap décrit en a) et en d) au dessus, avec ou sans handicap des membres supérieurs (à l'exception de LC 4 article b)).

LC 4 : Cette catégorie désigne les coureurs présentant des déficiences graves affectant en général les deux membres inférieurs, avec ou sans déficience des membres supérieurs.

- a) Double amputation des membres inférieurs au-dessus du genou avec une ou deux prothèses ;
- b) Amputation d'un des membres inférieurs au-dessus du genou et une amputation d'un membre supérieur, sans prothèse de jambe et tenir le guidon d'une seule main ;
- c) Combinaison d'amputation au-dessus et en dessous du genou avec une ou deux prothèses ;
- d) Double amputation au-dessous du genou avec l'utilisation d'une prothèse d'un côté seulement ;
- e) Diminution de la force musculaire dans les deux membres inférieurs d'un total de 40 points et plus, avec ou sans handicap des membres supérieurs ;
- f) Problème à l'articulation de la hanche ou la flexion est moins de 30 degrés et que le rayon de rotation de pédale du côté figé est de 0 ou pas plus de 6 cm.

Paralysie Cérébrale (CP)

Les cyclistes présentant une paralysie cérébrale sont classés en 8 classes fonctionnelles regroupés en 4 catégories comme suit :

	CP 1	Classe 1 à 4	Tricycle
	CP 2	Classe 5 & 6	Tricycle
	CP 3	Classe 5 & 6	Bicydette
	CP 4	Classe 7 & 8	Bicydette

CP 1 : conçu pour les coureurs présentant une déficience grave qui courent sur des tricycles.

Classe 1-Profil fonctionnel

Ces personnes ont des difficultés assez sévères puisque les quatre membres sont atteints (quadruplégie). Les personnes de la classe 1 sont sujettes à des degrés d'hypertonie spastique de l'ordre de 3+ à 4, soit de modéré à important. Ils peuvent ou non avoir de mouvement d'athétose¹. Mais dans tous les cas, leur niveau de force fonctionnelle et de contrôle moteur est faible pour les quatre membres ainsi que pour le tronc. Ils sont dépendants d'un fauteuil roulant motorisé ou d'une assistance pour se déplacer. Ils sont incapables de propulser un fauteuil roulant.

Membres inférieurs : Ils sont considérés comme non-fonctionnels et ne peuvent effectuer des mouvements sportifs à cause des limitations de l'amplitude de mouvement, de la force et/ou du contrôle. Des mouvements involontaires ne changeraient pas cette classification.

Contrôle du tronc : Le contrôle du tronc autant statique que dynamique est soit faible ou inexistant. Plusieurs ont des difficultés à réajuster leur tronc vers la ligne centrale du corps lorsqu'ils exécutent des mouvements sportifs.

Membres supérieurs : L'amplitude de mouvement fonctionnelle est assez limitée, ce qui en fait un des principaux facteurs limitants dans l'exécution des mouvements sportifs en réduisant, entre autres, la capacité de lancer.

Classe 2 – Profil fonctionnel

Ces personnes ont une quadruplégie sévère à modérée. Leur niveau de spasticité est de 3+ à 3, avec ou sans athétose. Ils ont une athétose ou une tétraplégie avec plus de force sur le côté le moins atteint. La force fonctionnelle est faible dans tous les membres et le tronc. Ils sont capables de propulser un fauteuil roulant.

¹ L'athétose est caractérisée par des mouvements soudains et irréguliers qui ne peuvent être contrôlés. N'importe quel partie du corps peut être atteinte.

Membres inférieurs : La classe 2 « membres inférieurs » est automatiquement attribuée si la propulsion d'un fauteuil roulant est possible compte tenu du niveau suffisant de force dans les membres inférieurs. À moins que l'équipe de classification ne juge que les membres supérieurs soient plus efficaces.

Contrôle du tronc : Le contrôle du tronc statique est normal. Par contre, de façon dynamique, le contrôle est assez faible puisque l'utilisation des membres supérieurs et de la tête est requis afin de repositionner le corps dans sa ligne centrale.

Membres supérieurs : Les mains sont les plus souvent atteintes et ce, d'un niveau modéré à sévère. Le niveau de spasticité est souvent de 3. Si la fonctionnalité des mains et des bras est évaluée comme celle de la classe 1, alors les membres inférieurs serviront à déterminer si la classe 2 est plus appropriée.

Classe 3 – Profil fonctionnel

La classe 3 est caractérisée par une quadriplégie modérée (symétrique ou asymétrique) ou une hémiplegie sévère. L'utilisation d'un fauteuil roulant est possible puisque la force est quasi complète dans le membre supérieur dominant. Ils peuvent aussi propulser le fauteuil roulant par eux-mêmes.

Membres inférieurs : Le niveau d'hypertonie spastique est de 3 ou 4. On observe un certain niveau de fonctionnalité pendant les transferts. Ils peuvent aussi se déplacer avec de l'assistance ou une aide technique.

Contrôle du tronc : Celui-ci est normal lors de la propulsion d'un fauteuil roulant. Par contre, le mouvement de flexion du tronc est souvent limité dû aux extenseurs lors des poussées contre des charges. La rotation du tronc est très limitée sinon, inexistante, ce qui empêche souvent la marche. Les mouvements de lancer proviennent essentiellement du bras puisque le tronc ne peut pas faire de rotation et donc, être utilisé. La spasticité est souvent entre 2 ou 3+.

Membres supérieurs : Les limitations sont plutôt modérées et la spasticité de niveau 2 à 3+ dans le bras dominant ce qui crée une limitation dans l'extension.

Fonction de la main : Les mouvements rapides de contraction et relâchement de la main sont souvent lents et laborieux. Ils sont capables de prendre des objets sphériques et cylindriques, par contre ils sont moins bons que les classe 4 pour ce qui est de relâcher les objets.

Classe 4 – Profil fonctionnel

Ces personnes ont une diplégie sévère à modérée. Ils ont une bonne force fonctionnelle avec des limitations et des problèmes de contrôle minimaux au niveau du tronc et des membres supérieurs.

Membres inférieurs : Ils ont des difficultés sévères à modérées dans les deux jambes. Leur niveau de spasticité étant entre 3 et 4, ils ne peuvent marcher sur des longues distances sans aides techniques ou assistance. En sport, ils doivent utiliser un fauteuil roulant.

Contrôle du tronc : Les mouvements du tronc sont très peu limités et leur niveau de spasticité est de 1 à 2. Chez les sportifs la fatigue peut augmenter la spasticité mais en se positionnant de façon adéquate ce problème peut être surmonté. Leur équilibre est assez faible en position debout même lorsqu'ils utilisent une aide technique.

Membres supérieurs : Les limitations sont mineures autant en ce qui concerne la force que l'amplitude de mouvement.

Fonction de la main : S'il y a des limitations, elles sont surtout lors de l'exécution de tâches motrices fines et rapides. De la spasticité de grade 2 peut être observée surtout dans les mouvements fonctionnels de la main, des bras et du tronc.

CP 2 et CP 3 : Ces divisions permettent aux coureurs de courir sur des bicyclette pour la division 3 ou sur des tricycles en division 2.

Classe 5 – Profil fonctionnel

Ces personnes présentent une diplégie modérée symétrique ou asymétrique. Elles requièrent de l'assistance seulement pour marcher, elles peuvent se tenir debout et même lancer seule. L'équilibre est précaire, un mouvement léger du centre de gravité peut mener à une perte d'équilibre.

Membres inférieurs : L'hypertonie spastique est de grade 3. Une seule ou les deux jambes sont impliquées, ce qui pourrait obliger l'utilisation d'aides techniques à la marche. Ces personnes ont les capacités pour courir.

Équilibre : L'équilibre statique est bon, par contre il est possible d'observer certaines difficultés au niveau de l'équilibre dynamique.

Membres supérieurs : Les variations sont fréquentes à ce niveau. Des limitations très légères à modérées peuvent être observées.

Fonction de la main : La main dominante ne présente pratiquement aucune limitation que ce soit pour la saisie ou le relâchement d'objets.

Classe 6 – Profil fonctionnel

Les personnes de classe 6 peuvent se déplacer sans assistance technique. Les mouvements athétosiques sont les plus répandus. Certains quadriplégiques ambulants peuvent faire partie de cette catégorie. Les quatre membres démontrent des difficultés fonctionnelles dans les mouvements de sports.

Membres inférieurs : Le fonctionnement peut varier considérablement dépendant des tâches à effectuer que ce soit de la marche lourde et lente à la course.

Équilibre : Peut avoir un bon équilibre dynamique par rapport à l'équilibre statique. Les personnes de classe 6 ont souvent de l'hypertonie spastique.

Membres supérieurs et contrôle de la main : La saisie et le relâchement peuvent être affectés lors de lancers pour des personnes athétosiques modérées à sévères.

CP 4 : conçu pour les coureurs présentant une déficience moindre qui courent sur des bicyclettes.

Classe 7 – Profil fonctionnel

Les individus de classe 7 sont ambulants et présentent une hémiplégie. Ils ont un niveau de spasticité entre 2 et 3 sur un des côtés du corps. Ils se déplacent sans assistance mais ils boitent à cause de la spasticité dans la jambe. Le côté dominant du corps est très fonctionnel.

Membres inférieurs : Hémiplégie avec une hypertonie spastique de niveau 2 ou 3. Le côté dominant profite d'un meilleur développement.

Membres supérieurs : Le bras et la main sont affectés seulement sur le côté du corps qui n'est pas dominant.

Classe 8 – Profil fonctionnel

Il s'agit de personnes ayant des diplégies et des hémiplégies mineures et/ou une atteinte légère d'athétosie/ataxie. Le degré de spasticité est souvent de niveau 1. Ils peuvent courir et sauter sans boiter, orthèses ou modifications des souliers. Ils ont des limitations minimales causées par un manque de coordination souvent dans les mains. Une des jambes peut aussi avoir une légère perte de coordination ou un raccourcissement du tendon d'Achille.

Annexe 2

Les réseaux pour faire la recherche des cyclistes ayant un handicap au Québec

Association régionale de loisir pour personnes handicapées

AlterGo

525, rue Dominion, bureau 340
Montréal (Québec) H3J 2B4
Tél. : (514) 933-2739
Télec. : (514) 933-9384
Courriel : info@altergo.net
Info@defisportif.com
Site Internet : www.altergo.net
www.defisportif.com

Monique Lefebvre, poste 222
Directrice générale

ARLPH de la Capitale-Nationale

525, boulevard Hamel Est,
bureau A-14
Québec (Québec) G1M 2S8
Tél. : (418) 529-6134
Télec. : (418) 529-8184
Courriel : arlph@qc.aira.com
Site Internet :
arlphcn.topcities.com

Linda Tweddell
Directrice régionale

ARLPH Abitibi-Témiscamingue

330, rue Perreault Est
Rouyn-Noranda (Québec) J9X
3C6
Tél. : (819) 762-8127
Télec. : (819) 762-0707
Courriel : arlphat@hotmail.com

Laurent Juteau
Directeur régional

ARLPH centre du Québec

59, rue Monfette, bureau 236
Victoriaville (Québec) G6P 1J8
Tél. : (819) 758-5464
Télec. : (819) 758-4375
Courriel : arlphcq@cddbf.qc.ca

André Boivin
Directeur régional

ARLPH Côte-Nord

625, boulevard Laflèche,
bureau 205
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1C5
Tél. : (418) 589-5220
Télec. : (418) 589-4612
Courriel : info@urlscn.qc.ca
Site Internet : ww.urlscn.qc.ca

Marc Richard
Directeur régional

ARLPH Gaspésie/les Îles de la Madeleine

2, rue des Épinettes, bureau
20,1c.p. 201
Caplan (Québec) G0C 1H0
Tél. : (418) 388-2870
Télec. : (418) 388-2800
Courriel :
arlphgim@globetrotter.net

Julie Roy
Directeur régional

ARLPH Laurentides

300, rue Longpré, bureau 100
St-Jérôme (Québec) J7Y 3B9
Tél. : (450) 431-3388
Télec. : (450) 436-2277
Courriel :
arlphl@loisirslautentides.com

Rémi Blouin
Directeur Régional

ARLPH Laval

387, boulevard des Prairies,
bureau 215
Laval (Québec) H7N 2W4
Tél. : (450) 668-2354
Télec. : (450) 668-2226
Courriel :
arlphl@lavalnet.qc.ca

Louise Langevin
Directrice régionale intérimaire

ARLPH Saguenay/Lac Saint-Jean

371, rue Radine Est
Chicoutimi (Québec) G7H 1S8
Tél. : (418) 545-4132
Télec. : (418) 545-7271
Courriel :
arlph@cybemaute.com

Manon Blackburn
Directrice régionale

URLS Outaouais

97, rue St-Joseph
Hull (Québec) J8Y 2W6
Tél. : (819) 770-3575
Télec. : (819) 770-9868
Courriel : abaril@urlso.qc.ca
Site Internet : www.urlso.qc.ca

André Baril, poste 23
Directeur régional

ARLPH Bas Saint-Laurent

38, rue St-Germain Est,
bureau 304
Rimouski (Québec) G5L 1A2
Tél. : (418) 722-0091
Télec. : (418) 722-8906
Courriel :
arlphbsl@globetrotter.net

Lise Arsenault
Directrice régionale

ARLPH Chaudière-Appalaches

6600, boulevard de la Rive-
Sud
Lévis (Québec) G6V 9H4
Tél. : (418) 833-4495
Télec. : (418) 833-4498
Courriel :
arlphca@qc.aira.com

Annie Quesnel
Directrice régionale

ARLPH Estrie

5182, boulevard Bourque
Rock Forest (Québec) J1N
1H4
Tél. : (819) 864-0864
Télec. : (819) 864-1864
Courriel :
arlpphe@abacom.com

Claire Gaudreault
Directrice régionale

ARLPH Lanaudière

200, rue De Salaberry
Joliette (Québec) J6E 4G1
Tél. : (450) 752-2586
1 (888) 522-2586
Télec. : (450) 759-8749
Courriel : arlphl@hotmail.com

Hélène Bonin
Directrice régionale

ARLPH Mauricie

3450, boulevard Royal
Trois-Rivières (Québec) G9A
4M3
Tél. : (819) 379-9999
Télec. : (819) 693-1189
Courriel : arlphm@crd-
mauricie.qc.ca

Jean Filion
Directeur régional

Zone loisir Montérégie**Point de service Est et
administration**

3000, avenue Bouillé
St-Hyacinthe (Québec) J2S
1H9
Tél. : (450) 773-6800, poste
443
(450) 773-6800, poste 444
Télec. : (450) 773-7736
Site Internet : www.zlm.qc.ca

Jean Lemonde
Directeur régional
Courriel : jlemonde@zlm.qc.ca

Point de service Centre

150, rue Grant, bureau 227
Longueuil (Québec) J4H 3H6
Tél. : (450) 677-5005
Télec. : (450) 677-2121
Site Internet : www.zlm.qc.ca

Lloyd Feeney
Directeur régional
Courriel : lfeeney@zlm.qc.ca

Point de service Ouest

169, rue Champlain
Salaberry-de-Valleyfield
(Québec) J6T 1X6
Tél. : (450) 373-9441, poste
244
Télec. : (450) 377-6036
Site Internet : www.zlm.qc.ca

Guyline Laforest
Directrice générale
Courriel : glaforest@zlm.qc.ca

AQLPH

4545, avenue Pierre de
Coubertin
c.p. 1000, succ. M
Montréal (Québec) H1V 3R2
Tél. : (514) 252-3144
Télec. : (514) 252-8360
Courriel :
aqlphinfo@aqlph.qc.ca
Site Internet : www.aqlph.qc.ca

Marie-Claude Ouellet
Directrice générale
Courriel : marie-
claire.ouellet@aqlph.qc.ca

Centre de réadaptation

Association montréalaise pour les aveugles

7000, rue Sherbrooke Ouest,
Montréal, Qc
H4B 1R3

Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord

835, boul. Joliet,
Baie-Comeau, Qc
G5C 1P5

Centre de réadaptation Constance-Lethbridge

7005, boul. Maisonneuve
Ouest,
Montréal, Qc
H4B 1T3

Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches

9330, boul. Centre hospitalier
Chamy, Qc
G6X 1L6

Centre de réadaptation de la Gaspésie

230, route du Parc,
Sainte-Anne-des-Monts, Qc
G4V 2C4

Centre de réadaptation de l'Estrie

1930, rue King Ouest,
Sherbrooke, Qc
J1J 2E2

Centre de réadaptation InterVal

620, Sainte-Geneviève
Trois-Rivières, Qc
G9A 3W7

Centre de réadaptation La Maison

100, chemin Dr Lemay
Rouyn-Noranda, Qc
J9X 5C8

Centre de réadaptation Le Bouclier

260, rue Lavaltrie Sud,
Joliette, Qc
J6E 5X7

Centre de réadaptation l'Inter-Action Hôpital de Mont-Joli

800, Av. Sanatorium,
Mont-Joli, Qc
G5H 3L6

Centre de réadaptation Lucie-Bruneau

2275, boul. Laurier Est,
Montréal, Qc
H2H 2N8

Centre de réadaptation Marie Enfant de l'Hôpital Ste-Justine

3175, Côte Ste-Catherine,
Montréal, Qc
H3T 1C5

Centre Mackay

3500, boul. Décarie
Montréal, Qc
H4A 3J5

Centre montréalais de réadaptation en déficience physique

5300, Chemin Chambly,
Saint-Hubert, Qc
J3Y 3N7

Centre régional de réadaptation physique de Jonquière

2230, rue de l'Hôpital - CP
1200
Jonquière, Qc
G7X 7X2

Centre régional de réadaptation La RessourSe

325, rue Laramée,
Hull, Qc
J8Y 3A4

Hôpital juif de réadaptation

3205, place Alton Goldbloom
Chomedey, Qc
H7V 1R2

Institut de réadaptation de Montréal

6300, avenue Darlington
Montréal, Qc
H3S 2J4

Institut de réadaptation en déficience physique de Québec

525, boul. Wilfrid-Hamel
Québec, Qc
G1M 2S8

Institut Raymond-Dewar





3600, rue Berri,
Montréal, Qc
H2L 4G9

Institut Nazareth et Louis-Braille

1111, rue Saint-Charles Ouest,
Longueuil, Qc
J4K 5G4

Annexe 3

Les Centres nationaux de cyclisme au Canada

Pacific Sport Group	
<p>Suite 100, 4636 Elk Lake Drive Victoria, B.C. V8Z 5M1 Tél: (250) 744-5531 Fax: (250) 744-3542 Yury Kashirin : Entraîneur National et Directeur du Centre de cyclisme Houshang Amiri : Entraîneur National</p> <p>courriel: cycling@pacificsport.com</p> <p>web: http://www.pacificsportcycling.ca</p>	
CENTRE DE CYCLISME CALGARY (OLYMPIC OVAL)	
<p>2500 University Dr. N.W. Calgary, Alberta T2N 1N4 Tel: (403) 220-8466 Fax: (403) 284-4815 Stephen Burke, Entraîneur handisport Courriel : sqburke@ucalgary.ca web: http://www.oval.ucalgary.ca/Cycling.asp</p>	 <p>National Cycling Centre - Calgary</p>
CENTRE NATIONAL DE CYCLISME D'HARDWOOD HILLS	
<p>RR#1, Oro Station, ON L0L 2E0 Tél: (705) 487-3775 Fax: (705) 487-2153</p> <p>Glenn Meeuwisse, Entraîneur en chef courriel: Main@hardwoodhills.on.ca</p> <p>web: http://www.hardwoodhills.on.ca</p>	
CENTRE NATIONAL DE CYCLISME DE BROMONT	
<p>400 rue Shefford Bromont, Québec J2L 3E7 Tél: (450) 534-3333 Fax: (450) 534-1563 Web: www.cyclisme-bromont.ca</p> <p>Courriels: Christian Boutin, Adjointe administratif : cyclisme@cyclisme-bromont.ca Eric Van den Eynde, Entraîneur National : ccdc@qc.aira.com Ian Hughes, Entraîneur de vélo de montagne : ian@cyclisme-bromont.ca Natacha Tremblay, Directrice du centre : natacha@cyclisme-bromont.ca</p>	

CENTRE NATIONAL DE CYCLISME DE QUEBEC

5000, rue Clément-Lockquell
Saint-Augustin-de-Desmaures, QC G3A 1B3

Michel LeBlanc - Entraîneur de vélo de montagne
(418) 836-4447
Courriel: michel88@globetrotter.net

Francis Paradis – Directeur du CNCQ et Entraîneur
du programme sport-études (418) 838-7314
Courriel: αdcrq@bellnet.ca

Site internet: www.centrecyclistedequébec.com



CNCQ

Centre national de cyclisme de Québec

www.centrecyclistedequébec.com

CENTRE NATIONAL CYCLISTE DU CANADA ATLANTIQUE

835 rue Champlain
Dieppe, Nouveau Brunswick E1A 1P6
Tél: (506) 877-7809
Fax: (506) 877-7960

Luc Arseneau, Entraîneur en chef
courriel: luc@atlanticyclingcentre.com

web: <http://www.atlanticyclingcentre.com>

